



AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°2022/40

portant composition du Conseil Territorial de Santé de Seine-et-Marne

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- **VU** le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10, L. 1434-11 et R. 1434-33 ;
- **VU** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- **VU** la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L.1434-11 de la section 3 de son article 158 ;
- **VU** l'article 19 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique
- **VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé et le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- **VU** le décret n°2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;
- **VU** le décret n°2021-1258 du 29 septembre 2021 portant prorogation du mandat des membres de certains conseils territoriaux de santé ;
- VU l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;
- **VU** l'arrêté n°16-1224 relatif à la délimitation du périmètre des territoires de démocratie sanitaire de la Région Ile-de-France du 18 octobre 2016 ;
- **VU** le décret du 28 juillet 2021 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, Madame Amélie VERDIER, à compter du 9 août 2021;
- **VU** les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 du décret n° 2016-1024 susvisé ;
- VU les décisions ou propositions transmises par les organismes concernés ;

ARRÊTE

- **ARTICLE 1**er: La composition du Conseil Territorial de Santé de Seine-et-Marne est désormais fixée comme figurant en annexe.
- **ARTICLE 2 :** Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Conseil Territorial de Santé.
- ARTICLE 3: L'arrêté N°23/2022 du 4 mars 2022 est annulé
- ARTICLE 4 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- **ARTICLE 5 :** La Directrice de la Démocratie sanitaire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Saint-Denis, le 14 juin 2022

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Île-de-France

signé

Amélie VERDIER

ANNEXE

Composition du Conseil Territorial de Santé de la Seine-et-Marne

- 1. Pour le collège des professionnels et offreurs des services de santé :
 - ⇒ a) Pour les représentants des établissements de santé :

Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires :

Titulaires	Suppléants
Docteur Paul GOBIN (FHP)	Madame Nadia BOLTZ (FHP)
Monsieur Benoit FRASLIN (FHF)	Monsieur Claude-Henri TONNEAU (FHF)
Monsieur Alexandre THIEBAULT (FEHAP)	Madame MARLIERE Sandrine (FEHAP)

Au titre des présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Docteur Agathe BASSI-TREVISIOL (FEHAP)	Docteur Gérald CHOUKROUN (FEHAP)
Docteur Yannick COSTA (FHF)	Docteur Nourredine HARRICHE (FHF)

⇒ b) Pour les représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jacques DUSSIEU (UNA)	
Madame Rana ISTAMBOULY (SYNERPA)	Madame Claudia VOLTIER (SYNERPA)
Madame Pascaline POTET (FHF)	
Monsieur Sébastien PAUTASSO- CHADOUTAUD (URIOPSS)	Monsieur Olivier CALLET (URIOPSS)
Monsieur Laurent PERRISSEAU (NEXEM)	Monsieur Joël HALDEMANN (FEHAP)

c) Pour les représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité :

Titulaires	Suppléants
Madame Laetitia AUGEREAU (APS CONTACT)	Monsieur Morad FENNAS (AURORE)
Monsieur Jean-François BOITIER (AVIH)	
Docteur Nathalie CHAVIGNER (Médecin conseil Education Nationale)	Madame Aline DELINCHANT (IDE Education National)

⇒ d) Pour les représentants des professionnels de santé libéraux :

Au titre des médecins libéraux (URPS) :

Titulaires	Suppléants
Docteur René BOKOBZA (URPS Médecin)	Docteur Joëlle ROBION (URPS Médecin)
Docteur Sophie BAUER (URPS Médecin)	Docteur Marc ROZENBLAT (URPS Médecin)
Docteur Nathalie LEROY (URPS Médecin)	Docteur Claire BELTRAMO (URPS Médecin)

Au titre des autres professionnels de santé (URPS) :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Olivier GODART (URPS	Monsieur GOOSSENS Nicolas (URPS
Pharmacien)	Chirurgien-Dentiste)
Monsieur Eric GOUEL (URPS IDE)	Monsieur Dominique BULARD (URPS IDE)
Madame Céline RACLOT (URPS	Madame Isabelle DI CIOCCIO (URPS
Kinésithérapeute)	Kinésithérapeute)

⇒ e) Pour les représentants des internes en médecine :

Titulaires	Suppléants
Madame Alyssa GAILLET-LAGRANGE (SRP IMG)	

⇒ f) Pour les représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

Au titre des centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé :

Au titre des centres de santé :

Titulaires	Suppléants
Madame Isabelle LELEU (FNCS)	Madame Christine CECCALDI (FNCS)

Au titre des maisons de santé :

Titulaires	Suppléants
Madame Célia BIBOLLET-BONIN (FEMASIF)	Monsieur Tan-Trung PHAN (CPTS 77)

Au titre des réseaux de santé :

Titulaires	Suppléants
Madame Sylvie LAINE (Réseau de Santé DAC 77)	Monsieur Adrien BEAUMEL (Réseau de Santé DAC 77)

Au titre des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires :

Titulaires	Suppléants

Au titre des communautés psychiatriques de territoire :

Titulaires	Suppléants

⇒ g) Pour les représentants des établissements assurant des activités de soins à domicile :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Laurent CENARD (FNEHAD)	Monsieur Cédric ERDOGAN (FNEHAD)

⇒ h) Pour les représentants de l'ordre des médecins :

Titulaires	Suppléants
Docteur Yves RIGAL (CROM IDF)	Docteur Patrick FREMONT (CROM IDF)

2. Pour le collège des usagers et associations d'usagers :

a) Au titre des associations agréées :

Titulaires	Suppléants
Madame Danièle FAGOT (AFTC)	Madame Evelyne FLOQUET (AFTC)
Madame Jacqueline CRE (Association France Alzheimer 77)	Monsieur Christophe HENNEQUIN (Association France Diabète)
Madame Monique DELABY (UDAF 77)	

b) Au titre des associations de personnes handicapées :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Hubert PEIGNE (UNAFAM)	Madame Evelyne CORTET (UNAFAM)
Monsieur Eric COMBAL (MEUPHINE)	Monsieur Damien GUER (APF)

c) Au titre des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaires	Suppléants
Madame Jeannine DESPOND	Madame Françoise HUYGHE
Monsieur Henri LESCAT	Madame Francine DAUPIAS

3. Pour le collège des représentants des collectivités territoriales et leurs groupements :

⇒ a) Pour les conseillers régionaux :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Fréderic VALLETOUX (Conseil Régional IDF)	Madame Laure-Agnès MOLLARD-CADIX (Conseil Régional IDF)

⇒ b) Pour les représentants des conseils départementaux :

Titulaires	Suppléants
Madame Anne GBIORCZYK (Chef de service de la PMIPF MDS de Chelles)	Monsieur Bernard COZIC (Conseiller expert enfance et santé secteur nord)

⇒ c) Pour les représentants des services départementaux de protection maternelle et infantile :

Titulaires	Suppléants
Madame Sophie KRAJEWSKI (DPMIPS)	Madame Sabine MELE (DPMIPS)

⇒ d) Pour les représentants des communautés:

Titulaires	Suppléants

⇒ e) Pour les représentants des communes

Titulaires	Suppléants
Monsieur Bruno MICHEL (Maire de Thomery)	Monsieur Jean-Michel MORER <i>(Maire de Trilport)</i>
Monsieur Michel BISSON (Maire de Lieusaint)	Monsieur Yves LAGUES-BAGET (Maire de Champeaux)

4. Pour le collège des représentants de l'Etat et des organismes de Sécurité Sociale :

⇒ a) Pour les représentants de l'Etat :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Cyrille LE VELY (Préfecture 77)	Monsieur Alain BLETON (DDETS 77)

⇒ b) Pour les représentants des organismes de Sécurité Sociale :

Titulaires	Suppléants
Madame Delphine BARDIE (CAF)	Madame Sophie CUYPERS (MSA)
Madame Isabelle BERTIN (CPAM)	Docteur Ghislaine CUSIN MERMET (DRSM)

5. Pour le collège des personnalités qualifiées :

Titulaires
Docteur Catherine VIREVIALLE (Pédopsychiatre CHSSM 77)
Monsieur Pierre LICHON (Mutualité Française)

Les parlementaires du département sont membres de droit du Conseil Territorial de Santé